

Relevé de décisions du 17 mai 2024

1. MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS SECURITAIRES - LUTTE CONTRE LES STUPEFIANTS

Parc de véhicules :

- Banalisation d'une grande partie du parc des véhicules
- Augmentation progressive du parc de véhicules légers différenciés (modèles, couleurs ...) avec 3 VL en pluriannuel par PREJ (voir possibilités avec l'AGRASC). Mise à niveau du parc existant avec des véhicules aux cylindrés plus importantes et adaptés type SUV
- Sécurisation du parc de véhicules en fonction des besoins locaux (rétros, vitrages sécurisés, pare buffles, caméras type dash cam, protection balistique...) :

Armement et matériel de sécurité :

- Dotation rapide en armes longues et armes d'épaules automatiques et plan de formation y afférent ainsi qu'élaboration d'une doctrine d'emploi
- Déploiement immédiat et généralisation du holster de cuisse et du holster de poitrine
- Mise à disposition du gilet pare-balle lourd pour les missions signalées
- Déploiement rapide du PIE et de la caméra piéton ainsi que de la bombe incapacitante à grande capacité

Dispositifs anti drone et de brouillage des téléphones portables :

- Accélération et poursuite du déploiement des dispositifs anti drones et brouilleurs téléphones : objectif de 18 à 38 établissements pour les brouilleurs et de 38 à 90 établissements pour les anti drone, de 2024 à 2025
- Etat des lieux des matériels de communication et d'alarme dans les établissements afin d'établir une liste de priorités dans les DISP

Chiens de spécialité stupéfiants

- Expertiser la possibilité de doter chaque établissement d'un chien en spécialité stupéfiants (coût / moyens / équipement / dressage / formation) et examen des mutualisations possibles PN et GN

2. PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- Généralisation de l'accès à Genesis à tous les agents PREJ pour l'amélioration de l'évaluation de la dangerosité du détenu en prévision de son extraction (dans l'attente, mise à disposition de la fiche pénale au chef d'escorte)
- Possibilité d'utiliser le deux-tons et le gyrophare pour l'ensemble des niveaux d'escortes
- Refonte des niveaux d'escortes et des compositions des équipes en vue de mettre un terme aux "escortes panachées" afin de limiter autant que possible les extractions à deux agents, l'objectif étant de parvenir, à terme, à trois agents.
- Renforcement des escortes 3 par les FSI ou ERIS, conformément à la doctrine ESP
- Harmonisation nationale du port de l'uniforme ou de la tenue civile en fonction de la mission et du port d'armes
- Conformément à la charte du surveillant, acteur d'une détention sécurisée, organisation des services en vue de favoriser un travail en binôme ou ilotage
- Signature et mise en œuvre de la convention MJ/MIOM concernant les extractions judiciaires (« prêt de main forte »)
- Expertise de la possibilité de réécriture de l'article L 225- 1 du code pénitentiaire (possibilité d'être inséré dans le projet de loi relatif à la lutte contre la criminalité organisée prévu à l'automne 2024)
- Poursuite et extension des opérations de lutte contre les portables et l'usage de stupéfiants en détention (opérations de fouilles notamment)

3. LIMITER LES EXTRACTIONS, EN PARTICULIER LES PLUS DANGEREUSES

- Développer le recours à la visio conférence pour les interrogatoires et privilégier les déplacements des magistrats et greffiers au sein des établissements pour les détenus les plus signalés

4. EXTRACTIONS MEDICALES

- Afin de limiter les extractions médicales dans les établissements pénitentiaires : envisager le développement de la télémedecine ou de tout autre dispositif, de jour comme de nuit, et faire un état des lieux des conventions avec la médecine de

régulation. L'évolution de la formation initiale des élèves surveillants permettra de mettre fin aux extractions médicales non armées

5. SECURISATION DES LOCAUX EXTERIEURS

- Etat des lieux des accès SAS et circuits internes au sein des juridictions et adaptations des doctrines de l'administration pénitentiaire selon la configuration locale
- Etat des lieux des dispositifs de sécurité : lors des extractions médicales en lien avec les partenaires locaux (chambres sécurisées et locaux d'attente)

6. RESSOURCES HUMAINES ET POLITIQUE RH

- Mobilité deuxième semestre 2024 : revoir les équilibres entre ELSP et agents en détention, dans l'objectif de réinjecter des effectifs en coursives
- Porter en interministériel le déplafonnement et le décroisement de la bonification du 1/5eme

7. FORMATION DES PERSONNELS

- S'agissant des formations des ESP : transformation des formations validantes et recyclantes des ESP en formations continues pour les habilitations périodiques.
- Plan de formation continue pour maintien du niveau de compétences des agents, adapté au risque, dont la systématisation de la formation premiers secours / blessures de guerre

8. OUTRE-MER

- Recalibrage des ESP en OM, adapté aux spécificités des territoires afin de renforcer les effectifs dès 2025
- Expérimentation d'une équipe cynotechnique dans la zone Antilles-Guyane

9. SURPOPULATION CARCERALE

La surpopulation carcérale est devenue un enjeu majeur et complexe. Il est impératif de trouver des solutions rapides pour endiguer celle-ci. Le principe de la mise en œuvre d'une large concertation pluridisciplinaire, avec l'ensemble de l'écosystème, a été acté. La forme et le calendrier de cette concertation seront à l'ordre du jour de la rencontre de la semaine du 10 juin avec l'intersyndicale, qui sera un acteur primordial.

10. GRANDS CHANTIERS RH

- Lancement d'une expertise sur l'impact de la révision des organigrammes de 39 H à 35 H
- Lancement d'un grand chantier sur les cycles de travail afin de mieux concilier les équilibres de temps de vie professionnelle / personnelle et de mettre un terme au mode dégradé

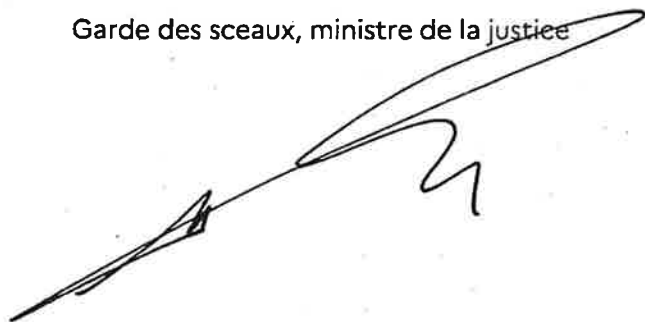
11. CALENDRIER ET METHODOLOGIE

Un protocole d'accord, sera finalisé pour la semaine du 10 juin, détaillant les mesures et le calendrier de mise en œuvre, et prévoyant les modalités de suivi.

A Paris, le 21 mai 2024

Eric DUPOND-MORETTI

Garde des sceaux, ministre de la justice

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end and a short vertical stroke below it.

Pour FO Justice

Emmanuel BAUDIN

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop at the beginning and a short horizontal stroke at the end.

Pour l'UFAP-UNSA

Emmanuel CHAMBAUD

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end.

Pour la CGT

Samuel GAUTHIER

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop at the beginning and a short horizontal stroke at the end.

Pour SPS

S. MASSIP

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end.